

La tempête du 23 juin 1753

C'est l'inhumation en juillet 1753 de plusieurs corps trouvés sur le littoral de Penly à Ault en passant par Le Tréport, qui a permis de faire le lien avec un naufrage survenu plusieurs semaines plus tôt.

Le dépouillement et l'étude des actes enregistrés dans les registres paroissiaux sous l'Ancien Régime poussent parfois le généalogiste à la résolution d'une énigme. Ainsi le mardi 10 juillet 1753, l'abbé Jean Baptiste Dupays (1699-1777), curé de la paroisse Saint-Jacques du Tréport et doyen d'Eu, inhume dans le cimetière paroissial le « *corps d'un matelot, ainsi qu'il nous a paru par les habits, et dont le visage était mangé en partie par les poissons, et entièrement méconnaissable, lequel a été trouvé flottant en pleine mer par l'équipage de Guillaume Fauqueux maître de bateau de cette paroisse* ».

L'abbé Dupays porte en terre la dépouille mortelle de ce noyé qu'après « *avoir trouvé sur ce cadavre des marques de catholicité et entre autres deux chapelets dont l'un était attaché sur sa poitrine* » et après avoir obtenu la permission de Monsieur de Verton, lieutenant de l'Amirauté d'Eu et du Tréport. Quelques jours plus tôt, le mercredi 4 juillet, Raimbourg, vicaire de la paroisse Saint-Aubin de Criel, avait lui aussi procédé dans le cimetière paroissial de Criel-sur-Mer à l'inhumation du « *corps d'un garçon à nous inconnu qui a été trouvé mort échoué sur les bords de la mer de cette paroisse, lequel sans avoir aucune marque de distinction sinon une culotte d'étoffe grise et qui paraît être âgé d'environ quinze ans* ».

Le mardi 17 juillet, son confrère Jacques Fumechon, prêtre habitué de la paroisse Saint-Aubin de Criel, inhume à son tour « *un cadavre humain qui a été trouvé échoué sur le bord du rivage de la mer du territoire de cette paroisse qui n'a pour marque de distinction que celle d'un homme âgé d'environ quarante ans revêtu d'un vieux parrot (paletot) brun et d'une veste de vieille serge blanc et d'un gilet de serge bleu, de culotte brune de soulier et d'un mouchoir de fille (fil) bleu et blanc* ». A Penly, le curé de la paroisse Langlet inhume le vendredi 20 juillet dans le cimetière de sa paroisse « *un homme inconnu qu'on a trouvé mort sur le bord de la mer [...] qui paraissait être un matelot français d'environ de l'âge de vingt ans* ». Dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Pierre d'Ault, le



curé Adrien Mocondhuy (vers 1697-1753) enregistre les inhumations dans le cimetière paroissial des matelots qui ont été trouvés noyés sur la côte du bourg d'Ault : le mardi 10 juillet 1753 nous relevons « *un cadavre âgé d'environ quarante cinq ans gros de taille de la grandeur de cinq pieds tout défiguré* », le jeudi 12 un autre corps « *d'environ trente ans cheveux noirs taille moyenne* » et le vendredi 20 juillet deux derniers corps, un « *d'environ trente ans cheveux noirs haut de cinq pieds* » et l'autre « *de la hauteur de cinq pieds tout défiguré d'environ trente cinq ans* ».

Mais le registre de catholicité de la paroisse d'Ault renferme une information importante quant à l'origine de ces noyés : « *On croit que les susdits matelots étaient selon leur habillement de Veulle (Veulles-Roses) proche St Valery en Caux* ». En consultant les registres paroissiaux de l'année 1753 des localités du littoral de Sotteville-sur-Mer à Yport, il s'avère que le registre de la paroisse de Veulles se révèle être riche en informations ; en effet le curé Jean Asse a précédé la rédaction des actes d'inhumation d'un préambule rédigé en ces termes : « *Nécrologie des matelots de*

cette paroisse qui ont été submergés dans la mer à St Valery en Caux, à St Martin aux Buneaux, aux Petites et Grandes Dalles et à St Pierre en Port, le 23 juin 1753, dans la pesche du maquereau, ledit naufrage causé par une violente tempeste qui dura depuis huit heures du matin jusqu'à environ quatre heures du soir audit jour 23 juin 1753 ».

Dans les vingt-deux actes et mentions de décès qui suivent, datés du 24 juin au 18 juillet 1753, Jean Asse établit le lien avec les événements qu'il vient de décrire en mentionnant les termes « *naufragé* », « *submergé* » et indique parfois la date du 23 juin 1753. Au cours de la même période, nous pouvons encore relever quatre actes d'inhumation de noyés à Saint-Jacques de Dieppe et dix noyés inhumés à Neuville-les-Dieppe. Les vents et les courants dominants entraînant les noyés vers l'Est, nous pouvons raisonnablement en déduire que les corps inhumés dans les paroisses de Criel-sur-Mer, du Tréport et d'Ault étaient des marins de la région de Veulles-sur-Mer.

Jérôme Maes